



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU JEUDI 4 FEVRIER 2016**

**L'an deux mille seize, le jeudi 4 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de de Vimpeles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame TRIVIER Julie, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame VO VAN Danielle, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur BENOIT Francis, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur BRETON Serge, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine.

**Excusés :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DELORME Luc, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur MARTINET Yves.

**Absents :**

Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur SAUNIER Louis.

**Pouvoirs :**

Madame MOULET Valérie a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge ; Monsieur PIONNIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame CHARLE Anne-Marie ; Madame GUERINOT Laurence a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick ; Monsieur BIESBROUCK Gilles a donné pouvoir à Madame ROUVEAU Laurence ; Madame LETERRIER Carine a donné pouvoir à Madame VO VAN Danielle ; Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur BRETON Serge ; Monsieur DELANNOY Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier ; Monsieur MARTINET Yves a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Madame SIVANNE Evelyne a donné pouvoir à Monsieur BENOIT Francis.

Nombre de délégués en exercice : 58

Nombre de présents : 46

Excusés : 10

Absents : 2

Pouvoirs : 9

Date de convocation : 26 janvier 2016

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance et le rajout à l'ordre du jour de quatre délibérations, relatives à la tarification des mini-stages et centres de vacances.

**A – APPROBATION DE COMPTE RENDU DE SEANCE**

L'approbation du compte rendu de séance du 26 janvier 2016 est repoussée à la prochaine séance.

## **B - DECISIONS:**

Le Président a été amené à prendre plusieurs décisions au titre de la délégation que le Conseil lui a été consentie, le 30 juin 2014.

### **B - 1) Attribution de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Compte tenu de l'échéance prochaine du contrat départemental de développement durable, deux conventions d'honoraires ont été signées avec le cabinet d'architectes Terres et Toits pour le montage et la signature de marchés de maîtrise d'œuvre de réalisation respectivement, d'une maison de la Petite enfance à Donnemarie-Dontilly, d'un ensemble maison de santé, centre administratif et syndicat d'initiatives à Bray-sur-Seine : coût de 2 520 € HT pour chaque.

### **B - 2) Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des places de stationnement Bd d'Haussonville à Donnemarie-Dontilly**

Une convention d'honoraires a été signée avec le cabinet d'architectes Jakubczak pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de places de stationnement Boulevard d'Haussonville à Donnemarie-Dontilly : coût de 6 200 € HT.

### **B - 3) Complément apporté au marché de logiciel d'urbanisme**

Un Complément a été apporté à la délibération portant attribution du marché de logiciel d'urbanisme, concernant le Taux de la TVA et le montant HT.

### **B - 4) Attribution du marché d'aménagement des parcours de canoë**

Les lots 1 & 3 ont été attribués respectivement à :

Lot 1 « aménagement de cales de mise à l'eau et de deux aires de stationnement » à Anthony PREVOTS pour 26 244€ TTC.

Lot 3 « location de sanitaires mobiles » à la SAS WC LOC pour 2014.21€ TTC

## **C - DELIBERATIONS:**

### **C - 1) Transfert de compétence en matière de PLU**

La question de l'opportunité de ce transfert de compétence a fait l'objet de cinq réunions d'échange et d'information. Un projet de charte en est ressorti, reprenant les principaux engagements pris, et adressé à tous les conseillers.

Le troisième objectif prêtant à confusion, il est décidé de le reformuler de façon à faire simplement état d'un pouvoir du Maire pour signer les autorisations d'urbanisme.

L'initiative de ce transfert revient au Conseil communautaire. Une fois la délibération prise dans ce sens, les Communes disposeront de trois mois pour approuver à leur tour cette modification. Dans le cadre présent du transfert non automatique de la compétence PLU, car préalable à l'échéance du 27 mars 2017, l'approbation a lieu à la majorité qualifiée, sans minorité de blocage.

Après mise en place du bureau de vote, et sur la demande d'un conseiller, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu de 40 voix pour, 10 voix contre, 4 abstentions et un bulletin nul, décide d'approuver la modification des statuts afin d'y intégrer la compétence en matière « d'élaboration, d'approbation et de suivi de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

### **C - 2) Acquisition du terrain « Berge de Seine »**

Le terrain d'assiette de cette infrastructure est propriété de la Commune de Bray-sur-Seine. La Communauté de communes Bassée Montois devant supporter les charges de démolition et de construction de l'ensemble regroupant la maison de santé, les locaux

du SI et les locaux de l'administration, et compte tenu de l'accord de la Commune, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à l'Euro symbolique de l'espace de 1500 m<sup>2</sup> situé Quai St Nicolas entre les parcelles cadastrées n°144, n°145 et n°241.

### **C – 3) Avenant à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme**

La loi ALUR prévoit que les plans d'occupation des sols non transformés en plan local d'urbanisme au 31 décembre 2015 deviennent caducs. Les Communes de Bray-sur-Seine, Coutençon, Gurcy-le-Châtel et Jutigny sont ainsi tombées sous le coup du règlement national d'urbanisme (RNU). Pour autant leur Maire reste compétent pour délivrer, au nom de la Commune, les autorisations d'urbanisme, sous réserve qu'il ait au préalable, recueilli l'avis conforme du préfet.

La convention en vigueur relative à l'instruction par le service commun mutualisé des actes et autorisations ne fait pas état, pour les Communes tombées sous le coup du « RNU », de cette obligation d'avis conforme du préfet. C'est à cet égard qu'un projet d'avenant a été rédigé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer cet avenant avec les Communes n'ayant pas engagé la transformation de leur POS en PLU avant le 31 décembre 2015 et désireuses de continuer à faire instruire leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par le service commun mutualisé d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

### **C – 4) Autorisation à solliciter la DETR pour le projet « Berges de Seine »**

La réalisation de ce projet, représente un coût de deux millions d'Euros et ne dispose pour l'instant que de l'aide du Département (C3D).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement de ce projet.

### **C – 5) Aide financière de la CAF pour le projet de pôle petite enfance**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de la CAF et le cas échéant, celle d'autres partenaires pour la réalisation à Donnemarie-Dontilly de ce bâtiment réunissant halte-garderie et relais assistantes maternelles.

### **C – 6) Signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse**

Un nouveau contrat enfance jeunesse est proposé par la Caf pour la période de 2016 à 2018. Ce contrat garantit une aide financière de l'ordre de 41 000 Euros au fonctionnement du RAM et de la Halte-garderie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat enfance jeunesse.

### **C – 7) Transport d'un élève non subventionné de Jaulnes**

Après la prise en charge par la Communauté de communes du coût de transport d'un élève de Montigny-le-Guesdier, il se trouve maintenant un nouvel élève de Jaulnes non subventionné par le STIF et le Département, parce que domicilié à moins de 3 kilomètre du collège.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier l'annexe à la convention de partenariat pour les transports scolaires afin que le transport de ces deux élèves soit pris en charge.

### **C – 8) transmission dématérialisée des actes administratifs**

Outre son approbation, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires à la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité.

### **C – 9) Prestations « pôle carrière » du centre de gestion**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer une convention de prestation « pôle carrière » avec le centre de gestion concernant les avancements d'échelons et de grades.

### **C – 10) partenariat 2016 avec JEHOL**

Cet accompagnement à l'hôtel d'entreprises situé à Donnemarie-Dontilly est en place depuis plusieurs années. La participation financière de 6000 Euros de la Communauté de Communes permet que soient accordés des tarifs préférentiels aux entreprises du territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reconduire la convention de partenariat avec la société JEHOL.

### **C – 11) marché complémentaire d'animation du Site Natura 2000 SIC « La Bassée »**

Des Mesures réglementaires nouvellement introduites conduisent à devoir augmenter la charge de travail du titulaire du marché. Ces prestations ne peuvent pas être techniquement et économiquement séparées du marché principal et ne peuvent être réalisées par un autre opérateur économique que celui qui a exécuté ce service.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la passation d'un marché complémentaire avec l'AGRENABA, titulaire du marché principal, pour un montant de 8050,00 Euros HT.

### **C – 12 marché complémentaire d'animation du Site Natura 2000 ZPS « Bassée et plaines adjacentes »**

Pour la même raison, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la passation d'un marché complémentaire avec la Fédération départementale de chasse de Seine-et-Marne, titulaire du marché principal, pour un montant de 26 000,00 Euros HT.

### **C – 13 Marché de travaux de réhabilitation des installations d'ANC**

Ce marché est échu depuis le 14 janvier 2016. Cela n'empêche pas l'exécution des bons de commandes déjà signés pour le programme de travaux 2016. Il s'agit d'un marché alloti à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une consultation des entreprises pour ce marché de travaux.

### **C – 14 Marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation des installations d'ANC**

Cet autre marché arrive à échéance le 22 juin 2016. Il s'agit d'un marché d'une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou son remplaçant à lancer une consultation des entreprises pour ce marché de Maîtrise d'Œuvre.

### **C – 15 Marché de contrôle de conformité des installations d'ANC**

L'échéance intervient, quant à elle, le 6 août 2016. Ce marché à bons de commande porte sur les Diagnostics d'installations d'assainissement non collectif, les Contrôles de conformité des nouvelles installations, les Contrôles de réalisation des travaux, les Avis technique sur les certificats d'urbanisme, les Contrôles diagnostics lors des ventes ou cessions immobilières, pour les communes du territoire communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou son remplaçant à lancer une consultation des entreprises pour ce marché de contrôle de conformité des systèmes d'assainissement non collectif.

### **C – 16 Rapport sur le Prix et la Qualité du SMETOM**

Il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la Prochaine séance.

### **C – 17 Tarif d'un mini-stage**

Une nouvelle activité va être mise en place, dans le cadre des mini-stages : la moto. Son coût de revient ayant été calculé à 126 Euros par enfant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles à 60 Euros.

### **C – 18 Tarification des centres de vacances 7 – 12 ans**

Le coût de revient de cette activité (séjours de 14 jours) étant passé de 735 à 900 Euros par enfant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles à 400 Euros, celle apportée par la Communauté de communes aux directeurs à 600€ par enfant pour le séjour dans le Jura et à 710€ pour le séjour à Baye dans la Nièvre.

### **C – 19 Tarification des centres de vacances 12 - 17 ans**

Le coût de revient de cette autre activité étant, lui, passé de 670 à 700 Euros par enfant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles à 360 Euros et de maintenir celle apportée par la Communauté de communes aux directeurs à 485€ par enfant.

### **C – 20 Tarification des séjours à la semaine**

Le coût de revient de cette dernière activité étant passé, lui, de 400 à 460 Euros par enfant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles à 230 Euros par enfant.

## **D – QUESTIONS DIVERSES:**

### **D – 1) traitement hivernal des routes**

La Communauté de communes est sollicitée pour mutualiser le traitement hivernal des routes avec le Département, les communes et, pourquoi pas, des privés.

### **D – 2) Dépenses de fonctionnement du RASED**

L'inspectrice de l'éducation nationale invite la Communauté de Communes à initier une prise en charge mutualisée des dépenses de fonctionnement du RASED, qu'elle a estimées à 500 Euros pour chacun des 2 psychologues scolaires. Il est convenu que la Communauté de Communes supporte ces dépenses dans le cadre de la mutualisation.

### **D – 3 Résidence-mission**

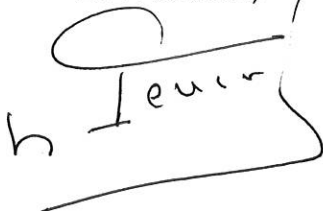
Une cérémonie est organisée au cinéma Le Renaissance, le 16 février prochain à 20h30, pour présenter l'artiste Enriquė RAMIREZ.

### **D – 4) Autres rendez-vous :**

- ▶ Le 8 février pour la commission transports ;
- ▶ Le samedi 3 septembre au gymnase de Donnemarie-Dontilly pour la journée des associations.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h00.

Le Président,



Le secrétaire



